

DÉFI 1 : PILOTER, MUTUALISER ET FINANCER

La gouvernance est un enjeu clé pour la réussite du PPA : un dialogue actif et nourri entre les parties prenantes – état, collectivités, associations, etc. – est essentiel pour assurer la bonne mise en œuvre des actions prévues et vérifier les avancées obtenues. Les moyens et bonnes pratiques en faveur de la qualité de l'air doivent aussi être partagés.

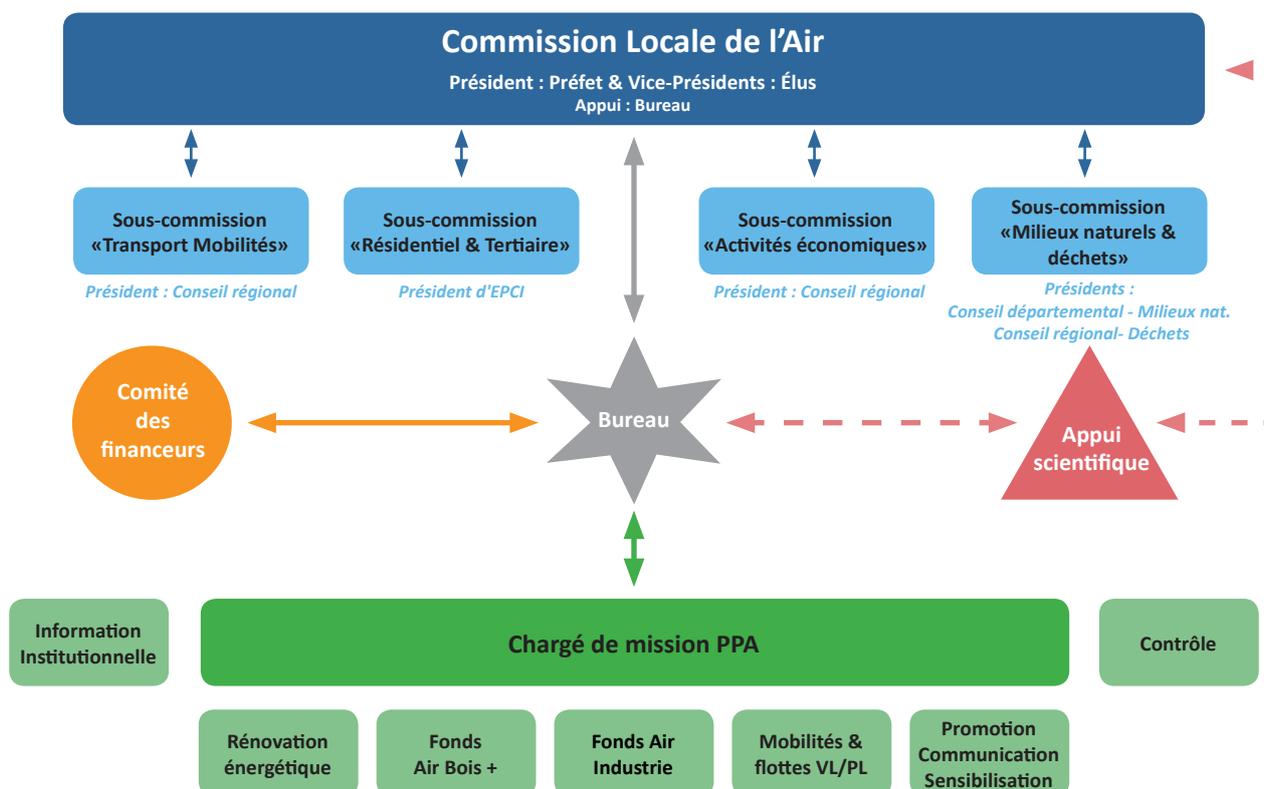
Action 1 Organiser la gouvernance de l'air dans la vallée et le suivi du PPA

Quoi ? La gouvernance de l'air reposera sur trois entités : une commission locale de l'air (CL'AIR), avec en son sein des sous-commissions thématiques ; un comité des financeurs (COFI) ; un Bureau et un coordinateur-animateur des actions du PPA. La CL'AIR assurera la mise en place des actions du PPA de façon concertée et leur suivi régulier. Un retour sera effectué aux habitants du territoire, par le biais d'au moins une réunion publique par an, durant lesquelles des communications sur les avancées ou les difficultés rencontrées seront présentées pour l'ensemble des thématiques.

Quand ? Dès 2019

Quel coût sur 5 ans ? 357 000 € (financement du poste de coordinateur-animateur), portés à parité par l'État, le conseil départemental et les 5 EPCI

Nouvelle gouvernance : le schéma global



Action 2 Mutualiser les moyens et harmoniser les bonnes pratiques des collectivités

Partage des dispositifs intéressants, intégration dans les marchés publics de clauses en faveur de la qualité de l'air, etc.